I'en conviens moi aussi.

M. Lewis: Traversez le parquet, alors.

M. Gauthier: Je ne traverserai pas le parquet pour cette question. Je dis depuis douze ans que je suis d'accord avec ceux qui pensent et croient raisonnablement que cette question intimide les fonctionnaires. Ceux-ci se sentent mal à l'aise quand ils mettent des pancartes sur leur pelouse. Certains fonctionnaires de ma circonscription indiquaient que la pancarte avait été placée par leur épouse parce qu'ils ne voulaient pas qu'on les soupçonne de l'avoir placée. Il faut éclaircir la situation à mon sens. C'est ridicule.

D'après le rapport D'Avignon, il faudrait adopter le système britannique en instaurant trois catégories de fonctionnaires: ceux qui peuvent participer en toute liberté, ceux qui doivent obtenir l'autorisation de la Commission avant de participer et ceux qui ne peuvent pas participer du tout parce qu'ils sont conseillers du gouvernement à un échelon élevé. C'est une façon raisonnable d'essayer de résoudre le problème.

Je tiens à féliciter encore une fois le député d'Ottawa-Centre d'avoir mis la question sur le tapis aujourd'hui. J'ose espérer qu'il retournera avec moi au comité pour faire admettre éventuellement au président de ce comité et à celui du comité de direction que l'on pourra présenter un rapport à la Chambre d'ici quelques semaines, le faire déposer à la Chambre, le faire adopter, puis demander au gouvernement d'exposer clairement sa position. En procédant de la sorte, on évitera des frais juridiques considérables à l'Alliance ou à ceux qui appuient le député à cet égard. Je sais que les juges devront probablement rendre une décision à ce sujet. J'espère bien qu'ils ne sont pas en train de le faire. Dans ce cas, je leur présente mes excuses. Je respecte beaucoup les juges et je ne voudrais pas parler d'une affaire en instance. Je parle d'une question qui a été renvoyée à un comité. Je suis d'accord avec le député et j'espère bien que la Chambre le sera aussi.

M. Paul Dick (secrétaire parlementaire du Président du Conseil privé): Monsieur le Président, je voudrais dire quelques mots dans le cadre de ce débat. Premièrement, je tiens à dire que d'après la question très claire posée au début de ce débat et la réponse donnée par le député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy), je crois comprendre que les tribunaux ne sont pas saisis actuellement de cette affaire, mais qu'elle a été portée devant les tribunaux en septembre de l'an dernier. Cette affaire n'est certainement pas en instance à l'heure actuelle, et si elle l'est, sa réponse a été manifestement plus que vague.

L'aspect important dont nous devons discuter aujourd'hui porte sur le bien-fondé de l'affaire dans le cadre et l'ambiance où nous examinons ce genre de question. Il n'y a aucun doute dans mon esprit, ni dans celui d'aucun député qui vient dans la région de la Capitale nationale, que les fonctionnaires, dans l'ensemble, doivent jouir de tous les droits politiques, ce qui n'a pas été le cas par le passé. Je dis cela parce que nous connaissons tous des fonctionnaires qui travaillent durant nos campagnes électorales et, si l'on s'en tient à l'interprétation de la Commission de la Fonction publique, qui le font illégalement. Je m'en voudrais de voir un citoyen canadien qui participe à une campagne politique être considéré comme coupable d'un acte illégal. A mon avis, nous devons examiner cette question au plus tôt.

Fonction publique

Il faut tenir compte d'un aspect important, à savoir que durant les 12 années où j'ai été député et surtout depuis les 5 ou 6 dernières années, cette question a été débattue de plus en plus ouvertement. Les députés de tous les partis s'accordent pour dire que les fonctionnaires doivent jouir de toutes les libertés politiques et que si ce n'est pas le cas à l'heure actuelle, il convient de modifier la loi.

Cela dit, j'attire l'attention de la Chambre sur les remarques déjà faites par les deux députés qui m'ont précédé, soit le quatrième point d'une lettre envoyée par le chef du parti progressiste conservateur en août dernier, durant la campagne électorale. Ces remarques ont déjà été consignées au compte rendu, mais elles prouvent que le parti progressiste conservateur est favorable à la suppression générale des restrictions visant les activités politiques des fonctionnaires. Cela prouve clairement l'intérêt que je porte à cette question et le désir de mon parti de poursuivre dans cette voie et d'ouvrir la scène politique aux fonctionnaires. Je reconnais avoir participé à la préparation et à la rédaction de cet article, qui a été publié dans le cadre du programme électorale de notre parti concernant les fonctionnaires.

Je dis cela aussi parce que je vois peut-être cette question dans une perspective un peu différente, du fait que je suis probablement le seul député de cette Chambre à avoir été renvoyé de la Fonction publique pour s'être porté candidat à une élection fédérale. Ayant perdu mon emploi de cette manière et estimant, il y a 12 ou 13 ans, que c'était injuste, j'ai saisi la Cour de division de la question et je n'ai reçu une réponse que trois ans plus tard. J'ai toujours pensé, je dois l'avouer, que j'avais eu tort de ne pas porter l'affaire devant la Cour suprême du Canada. A l'époque, cependant, cela ne semblait pas tellement important puisque j'avais déjà fait une deuxième campagne au moment où la Cour de division de l'Ontario a rendu son jugement. Il est question d'une décision à ce sujet dans les livres de droit.

J'avais personnellement des opinions bien arrêtées sur la question à l'époque où les quelques dollars en cause étaient essentiels pour vivre décemment et pour assurer le bien-être de ma famille. Mon intérêt pour cette question ne s'est pas atténué depuis. Je demande, cependant, à tous les députés de bien vouloir se souvenir que le parti auquel j'appartiens et qui forme le gouvernement a fait cette promesse parmi bien d'autres pendant la dernière campagne électorale.

Sept mois, ce n'est pas très long. Nous avons déjà tenu un bon nombre d'engagements que nous avions pris pendant la campagne électorale, et on ne saurait présenter toutes les mesures promises et les faire adopter dans les six premiers mois bon gré mal gré. Il n'est pas possible, dans un programme bien organisé et bien planifié, de donner suite en six mois à tous les engagements qu'un parti prend pendant une campagne électorale. Notre mandat est de quatre ans, et j'espère bien que toutes les mesures que nous avons promises seront présentées à la Chambre et deviendront loi au cours de ces quatre ans. On ne peut pas tout faire en six mois et attendre ensuite trois ans et demi avant de mettre en œuvre d'autres programmes. Je pense qu'il faut étaler le tout sur une certaine période.